



## Compte rendu du groupe de travail n°4 au sujet du Plan Santé Travail dans la Fonction Publique du 16 décembre 2020

---

Présents : toutes les Organisations Syndicales, les représentants des employeurs territoriaux, la FHF et la DGAFP.

Différentes déclarations liminaires ont été lues certaines des OS qui interrogent sur la méthodologie, et le calendrier de ces groupes de travail et de sa finalité.

Le matin de la réunion a été envoyé des documents, ce qui est très court pour préparer quand on voit la densité du diaporama. Il semble que de plus, plusieurs organisations n'ont pas réceptionné dans les temps ce mail.

Nous avons alerté la DGAFP mais il faut que les réseaux de transmission des documents soient améliorés de part et d'autre.

La présentation du diaporama par Mr Lanouzières de l'INTEFP (Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) a été très complète et très riche d'enseignements.

A partir de l'expérience du secteur privé, ce document devrait pouvoir aider à écrire, mettre en place, accompagner un Plan Santé Travail dans la Fonction Publique et devrait être utile à cadrer et choisir les angles d'attaque du PST.

De nombreuses questions en ressortent, mais il faut que la DGAFP puisse nous donner sa « doctrine » et les marges de manœuvre des Organisations Syndicales dans ces groupes de travail, nous sommes sur un PST qui n'a pas de force légale bien qu'il soit prévu par le code du travail.

Quelle méthodologie, quel calendrier, et quel objectif final ?

Pour la CGT ce PST se doit de prendre en compte le travail réel des agents et il faut qu'il y ait une véritable volonté de l'administration de porter ce plan et non pas juste de l'affichage. Il faut une acculturation de toutes et tous.

Le système de réparation régie par la loi de 1898 a été suivi d'une évolution via des textes et des réflexions qui doivent évoluer vers de la prévention. Le système de réparation par l'obligation de moyen a atteint ses limites.

Il est fondamental que les textes d'aujourd'hui soient axés sur des mesures de prévention.

Cela ne peut porter uniquement que sur la bonne volonté de certains. Les employeurs ont des obligations, et pour certaines mesures il faut de la coercition pour que la qualité de vie et les conditions de travail soient menées par une véritable politique de prévention de la santé et d'amélioration des conditions de travail des agents et contractuels.

Aujourd'hui l'approche par la Qualité de Vie au Travail est faite parce que les employeurs ont perçu que les moyens de la prévention ne suffisaient pas. C'est l'approche cloisonnée par les risques. Les mêmes employeurs disent qu'appréhender les risques pour la santé doit passer par une amélioration de la qualité de vie au travail.

Nous disons qu'il ne faut pas tous mélanger !

En aucun cas, la qualité de vie au travail ne peut se réduire qu'à des recommandations relevant plutôt de l'hygiène de vie : « faire 10 000 pas par jour, manger des fruits » ou à des mesures à la périphérie du travail : salle de sport, crèche... ; des mesures d'accompagnement individuel : permanence de psychologue, coach »

Pour la DGAFP : ce groupe de travail a permis de fixer la méthodologie à adopter pour aboutir à un résultat final dans les délais souhaités.

Pour l'année 2021 trois dates déjà sont prévues (février, mars, avril) où le travail se fera autour des 3 axes retenus avec des filtres d'analyse et une grille de lecture comme telle proposée par la présentation de ce jour.

Il est important de noter que pour le 4 février nous devons avoir pris nos dispositions et être en capacité de dire très précisément quel PST nous voulons ? Pour nous aider le diaporama en notre possession trace quelques lignes.

La DGAFP est preneuse de toutes les contributions écrites que nous pourrions lui faire parvenir en amont de la réunion du 4 février 2021.

La CGT enverra d'autres définitions de la santé au travail : celles de Jacques Ralite et Yves Clot, ainsi qu'un rappel dans le paragraphe prévention des 9 principes de prévention et sur ce que n'est pas la QVT.

Paris le 17 décembre 2020